ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique familiale

Question écrite n° 46030

Texte de la question

M. Alain Poyart souhaiterait connaitre de la part de M. le ministre du travail et des affaires sociales les elements qui composent desormais la grande politique de la famille qui avait ete annoncee au debut du septennat. En effet, dans la meme annee 1996 et successivement a ete soumise a conditions de ressources l'allocation pour jeune enfant - ce qui a touche 195 000 familles - ; a ete gele le montant des allocations familiales, en contradiction avec des engagements legislatifs precedents ; l'allocation de rentree scolaire a ete diminuee. Enfin, l'article 7 du projet de loi de finances pour 1997 met en place la fiscalisation des indemnites de maternite percues par les meres, ce qui va concerner 41 000 familles. Il faudrait egalement ajouter la volonte de remise en cause de la reduction d'impot pour emploi familial et de l'allocation pour garde d'enfant a domicile. En consequence, il lui demande de bien vouloir lui faire connaitre son avis a propos du probleme qu'il vient de lui soumettre.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est conscient de l'importance que revet la famille dans la societe d'aujourd'hui car la solidarite de la Nation envers les familles est notre meilleur investissement pour l'avenir. La branche famille de la securite sociale, anterieurement excedentaire, est actuellement fortement deficitaire. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a ete amene a prendre en 1996 un certain nombre de mesures visant a retablir l'equilibre financier de cette branche demandant ainsi un effort contributif a l'ensemble des familles car notre premiere responsabilite vis-a-vis de nos enfants est de ne plus leur leguer une dette sans cesse accrue. Le retour a l'equilibre de la branche famille permettra de developper des mesures nouvelles au profit des familles tenant compte de leurs besoin actuels et de relancer une politique familiale dynamique qui est l'une des preoccupations majeures du Gouvernement. Il est toutefois rappele a l'honorable parlementaire que malgre le contexte financier difficile, des mesures continuent d'etre developpees au profit des familles et notamment celles concernant la petite enfance prevues par la loi du 25 juillet 1994 relative a la famille. Ainsi, de 1994 a 1996, le montant distribue aux familles au titre de l'allocation parentale d'education, de l'allocation de garde d'enfant a domicile et de l'aide a la famille pour l'emploi d'une assistance maternelle agreee a double, il est passe de 10,5 milliards de francs a 21 milliards de francs. Le succes de ces mesures de la loi famille se traduit donc par un cout plus eleve que prevu : 8,5 milliards de francs pour 1996 au lieu des 5,5 milliards de francs initialement prevus. Par ailleurs, si le Gouvernement a decide, dans le cadre des mesures de redressement de la situation financiere de la securite sociale, de proceder en 1996 a certaines mesures d'economies dont la non-revalorisation des prestations familiales, il a toutefois tenu a faire beneficier les familles aux revenus les plus modestes de la solidarite nationale : tel est le sens de la reconduction de la majoration de l'allocation de rentree scolaire en 1996. D'autre part, le Gouvernement a engage un effort important pour accroitre le nombre de logements sociaux et pour permettre au plus grand nombre de familles d'acceder a la propriete ; le pret a taux zero connait, a cet egard, un succes considerable. Dans le domaine fiscal, les dispositions en faveur de l'emploi a domicile, n'ont pas ete modifiees. Pour l'avenir, la reforme fiscale que le Gouvernement a presentee au Parlement et dont les premiers effets interviendront des 1997, profitera en priorite aux familles nombreuses et modestes. A titre

d'exemple, un couple avec trois enfants, percevant un revenu mensuel de 16 600 F, beneficiera d'une baisse de 29,8 % de son impot sur le revenu des 1997 et cette famille ne paiera plus d'impot sur le revenu en 2001. Enfin, les reflexions des cinq groupes de travail constitues a l'issue de la conference de la famille de 1996 et le rapport remis par Mme Gisserot en vue de la prochaine reunion d'une nouvelle conference eclaireront utilement les choix du Gouvernement pour mettre en oeuvre une politique familiale globale, dynamique et ambitieuse.

Données clés

Auteur : M. Poyart Alain
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 46030
Rubrique : Famille
Ministère interrogé : travail et affaires sociales
Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 9 décembre 1996, page 6429
Réponse publiée le : 17 mars 1997, page 1440